

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2015

SECRET DES AFFAIRES - (N° 2857)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE27

présenté par

M. Kemel

ARTICLE UNIQUE

Supprimer l'alinéa 21.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa est redondant avec les alinéas 17 et 22, sans apporter de précision supplémentaire qui justifierait son maintien.